

DECISION N° 2024-064

## Attribution marché de fourniture et pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment au CETRAVAL

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « fourniture et pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment au CETRAVAL » (2024-SDOM-008) à la société SUNVIE SAS dont le siège social est situé 2A rue Danton 92120 Montrouge.

**Article 2 :** Le marché débute à compter de sa notification.

**Article 3 :** Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 159 488.12 € HT soit 191 385.74 € TTC.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait à Bernay le 23/05/2024

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DE LA PORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.